



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, M. BATTEL, Mme DE CUYPER,
M. LAUBARY, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. LAFARGE, Mme PARNIERE,
Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme ZRAK, Mme MAZAUD, M. QUEYREIX
M. FERARD, M. LEROY

ABSENT : M. AMODEO

SECRETAIRE : Mme DE CUYPER

OBJET : DELIBERATION N°2024/074 – CONCEPTION ET CREATION D'UNE PUMPTRACK - NOMINATION D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE - PLAN DE FINANCEMENT PUMPTRACK ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de création d'un équipement de type pumtrack sur la commune de Châteauneuf-la-Forêt a déjà fait l'objet d'une délibération en date du 30 mars 2023 (délibération N°2023/029), approuvant son implantation.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le 17 septembre 2024,

Elle précise que cette nouvelle délibération a pour objet de compléter les décisions antérieures en :

1. **Précisant le plan de financement prévisionnel du projet**, estimé à 99 500 € HT, selon la répartition suivante :
 - Une subvention sollicitée auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), correspondant à 25 % du coût total, soit 24 875 euros (accordée) ;
 - Une subvention à solliciter auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), correspondant à 55 % du coût total, soit 54 725 euros ;
 - Un autofinancement de la commune prévu à hauteur de 20 %, soit 19 900 euros.
2. **Confirmant le choix du prestataire chargé de la maîtrise d'œuvre** et en autorisant la signature des documents contractuels.

Après avoir rappelé l'historique de la consultation relative au choix d'un prestataire, elle présente alors le compte rendu des travaux de la commission en charge de l'examen des candidatures.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité : :

- **Approuve** le plan de financement présenté.
- **Sollicite une subvention auprès de l'Union Européenne** dans le cadre du FEDER pour soutenir la réalisation du projet.
- **Approuve** le choix de l'entreprise Pg construction située au 11 rue de Carrère 40230 Tosse pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. A ce stade de l'opération, la rémunération provisoire de l'entreprise s'élève à 99 500,00 € HT.
- **Autorise** le maire à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 12 décembre 2024.

La Maire,

Françoise RIVET.

